

Annexe 3 — Justinien 66, p. 3 Avant-propos

Germain Brière

Volume 25, Number 1, March 1994

1970-1994. Cahier commémoratif : vingt-cinquième anniversaire de la *Revue générale de droit*

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1056392ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1056392ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Brière, G. (1994). Annexe 3 — *Justinien 66*, p. 3 : avant-propos. *Revue générale de droit*, 25(1), X–X. <https://doi.org/10.7202/1056392ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Justinien 66, p. 3

Avant-propos

Justinien 1966 constitue la troisième livraison d'une revue dont la Section de droit civil de la Faculté de Droit de l'Université d'Ottawa entreprenait la publication en 1964.

Chacune des deux premières livraisons contenait, en plus de quelques études doctrinales, une série de chroniques destinées à donner un aperçu de l'évolution du droit du Québec au cours de l'année écoulée. Nous avons dû renoncer à la publication de ces chroniques. Ceux qui ont déjà fait partie de l'équipe de rédaction d'une revue, savent combien il est difficile de réunir périodiquement un nombre suffisant de collaborateurs; or, les difficultés se multiplient au point de compromettre la régularité de la publication lorsque l'on doit s'astreindre à un programme trop précis.

Ceux qui pourraient déplorer la disparition des chroniques précitées se consoleront, nous l'espérons, en trouvant dans la présente livraison des études doctrinales plus nombreuses et de belle tenue. Ces études sont le fruit du travail de certains de nos professeurs et de nos étudiants, auxquels ont bien voulu se joindre d'éminents juristes du Canada et même de l'étranger.

Je souhaite vivement que *Justinien* continue ainsi d'apporter sa contribution à la doctrine juridique canadienne. Je tiens aussi à remercier les responsables des Éditions de l'Université d'Ottawa, qui ont accepté avec bienveillance d'en assurer désormais la publication et la diffusion.

Germain BRIÈRE,
doyen de la Section de droit civil.